

ANNEXE IV BIS : DEMANDE DE DEROGATION POUR INSCRIPTION EN 3^{EME} ANNEE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DANS UN ETABLISSEMENT ORGANISE OU SUBVENTIONNE PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE (ARTICLE 56.4° DE L'ARRETE ROYAL DU 29.06.1984)

Dénomination et adresse de l'établissement :

Je soussigné(e)

Élève majeur Responsable légal de l'élève mineur Chef d'établissement.

Sollicite auprès de Madame la Ministre, au bénéfice de :

NOM : «NOM» **Prénom** : «PRENOM»

Date de naissance : «DATE_DE_NAISSANCE»

Adresse postale complète : «N», «RUE» «CODE» «LOCALITE»

De pouvoir déroger aux conditions d'admission en 3^{ème} année de l'enseignement secondaire professionnel Orientation d'études : «SECTION_OFFI» OBG : «CODE_OFFIC»

Vu que l'élève a satisfait à l'obligation scolaire à temps plein, telle que fixée à l'article 1^{er} §1^{er}, al.2 de la Loi du 29.06.1983 relative à l'obligation scolaire, selon le parcours suivant :

- L'élève a 16 ans ou les aura atteints au 31 décembre de l'année scolaire en cours.
- L'élève a 15 ans ou les aura atteints au 31 décembre de l'année scolaire en cours **et** a suivi au moins deux années d'études au sein du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire :
 - 1C – 2C
 - 1C – 1S
 - 1D – 1C
 - 1D – 1S

Circonstances particulières et exceptionnelles invoquées pour justifier la demande de dérogation :

! Veuillez joindre tout document attestant des circonstances invoquées et du parcours de l'élève !

Date : ... / ... / **Signature de l'élève majeur ou de son responsable légal** :

Cadre réservé à l'établissement scolaire :

Avis du chef d'établissement :

FAVORABLE DEFAVORABLE

Date :

Signature du chef d'établissement

Cette demande doit parvenir à l'adresse suivante :

DGEO
Direction des affaires générales de la sanction des études et des CPMS,
Service de la Sanction des études
Bureau 1F140
rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles